

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 3 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION : 27 FEVRIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois de mars, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

Mme Bénédicte GAUDIN, M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;

Mme Annie PODEUR, M. Bruno ANDRE, Mme Isabelle GAUBERT, Mme Ginette ALBERT, M. Pierre ROUSSEAU, Mme Anne LAHAY, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, Mme Pauline MAGALHAES, conseillers.

Pouvoirs :

- M. Jean-Luc MAHÉ à Mme Béatrice MECHIN.
- M. Pascal MARGOT à Mme Emmanuelle ROUSSEAU.
- M. Christian ROUSSEAU à M. Pierre ROUSSEAU.

Absent :

- M. Damien BURY.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Béatrice MECHIN.

Désignation du secrétaire adjoint : M. Benoît RIGAUDEAU, Directeur des services.

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2017 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017.007 – EDUCATION – RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROGRAMME DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dossier a été évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre pour faire un point d'avancement sur le sujet. La réflexion s'est poursuivie sur les mois de décembre, janvier et février.

En effet, le bureau d'étude a développé la faisabilité des deux options retenues pour la réhabilitation du restaurant scolaire qu'il a présenté aux élus concernés le 18 janvier dernier.

La commission a pris le temps d'analyser les propositions le 1^{er} février dernier et a présenté ses orientations devant le bureau le 13 février.

M. le Maire laisse la parole à M. VARY, adjoint à l'éducation afin de présenter les deux solutions retenues par le bureau d'étude et l'orientation de la commission.

M. VARY rappelle que la commune a retenu le bureau d'étude ARJUNA pour concevoir le programme de réhabilitation du restaurant scolaire afin de répondre aux problématiques de bruit et d'espace auxquelles est confronté le restaurant scolaire.

Le travail du bureau d'étude a débuté à la fin de l'année scolaire dernière, s'est poursuivi à la rentrée de septembre par une immersion sur site afin de présenter l'état des lieux et le diagnostic de la situation

le 26 octobre 2016. L'état des lieux a bien mis en avant un problème important de bruit lié au manque d'espace. Suite au diagnostic, la collectivité a retenu deux scénarii sur lesquels a travaillé le bureau d'étude : une réhabilitation du restaurant scolaire et une extension sur site, une réhabilitation du restaurant scolaire et la création d'un second restaurant dans la barre sud.

Lors de la commission du 1^{er} février, les élus ont donc repris les travaux du bureau d'étude, se sont appuyés sur l'avis des services concernés et des remarques émises par les équipes enseignantes et les parents d'élèves suite à une présentation du projet ainsi que sur une estimation des coûts de fonctionnement de chaque scénarii.

Le bureau d'étude a proposé une première série de scénarii sur site comprenant une réhabilitation acoustique du restaurant actuel, la création d'une extension à l'ouest du bâtiment constituée d'un réfectoire pour les maternelles et d'un agrandissement des locaux techniques : sanitaires, vestiaires et office. Ce projet permet de se rapprocher du scénario idéal en terme de mètres carré avec 300 m² de surface contre 174 actuellement, répond au besoin d'espace dans les salles à manger pour atteindre les normes acoustiques et au manque de mètres carré dans les locaux techniques. Afin d'être le plus économe en terme de mètres carré, le fonctionnement proposé se base sur la mise en place de deux services sur chaque salle à manger : maternelle et élémentaire. Le projet nécessite également la création d'une entrée séparée pour les élèves de maternelle.

La seconde série de scénarii reprend la même base avec la réhabilitation acoustique du restaurant actuel et propose la création d'un second restaurant dédié aux élémentaires sur la barre sud avec deux variantes : l'installation du restaurant dans le logement actuel ou dans les salles de classes. Cette proposition est plus gourmande en mètres carré - elle se base sur 380 m² environ - avec la mise en place d'un self.

M. VARY indique que l'école élémentaire ainsi que la coordination de l'ALAE mettent en avant une réelle plus-value éducative sur cette seconde proposition avec la présence d'un self accolé à l'école élémentaire. D'un point de vue fonctionnel, l'avis technique de la restauration est plus mitigé avec des interrogations notamment sur la présence de deux sites distincts.

Sur le plan financier, l'approche du bureau d'étude pour les travaux (hors remplacement du mobilier et aménagement extérieur) se fonde sur les montants suivants :

- De 405 à 425 000.00 € HT pour les scénarii 1 suivant les variantes.
- De 545 à 575 000.00 € HT pour les scénarii 2.

Une approche des coûts de fonctionnement a également été établie. Le montant actuel du fonctionnement du service est de 128 000.00 € par an. Le montant projeté sur les scénarii est le suivant :

- 146 000.00 € par an dans le cadre des scénarii 1, soit 18 000.00 € supplémentaires.
- 164 000.00 € par an dans le cadre des scénarii 2, soit 35 000.00 € supplémentaires.

Une estimation du remplacement du matériel et du mobilier a également été réalisée mettant en avant des écarts sensibles entre les scénarii :

- 75 000.00 € pour les scénarii 1.
- 180 000.00 € pour les scénarii 2.

Cela représente au total un écart de 220 à 280 000.00 € sur l'ensemble du projet entre les scénarii 1 et 2 hors aménagements extérieurs.

M. VARY indique également que la commission a étudié les pistes de réflexion d'un self sur site qui pouvait présenter des garanties supplémentaires quant aux conditions acoustiques. Le coût de cette option revient au montant des scénarii 2 avec des contraintes en termes de flux en l'absence de cour et un intérêt limité éducativement.

La commission a mis en avant l'intérêt éducatif du self sur la barre sud mais cette proposition présente à l'inverse des inconvénients dont le principal reste l'écart de prix mais également la présence

de deux sites compliquant le fonctionnement de la pause méridienne et empêchant toute la synergie possible sur un seul site.

La commission Services A la Population (SAP) penche donc vers le scénario d'extension sur site, plus économe en mètres carré, donc moins onéreux, permettant plus de souplesse dans l'organisation fonctionnelle du service.

M. le Maire indique que le bureau a validé cette position le 13 février dernier et que ce soir, le conseil municipal doit approuver le choix du scénario pour arrêter le programme de l'opération. Il précise que la consultation pour le choix du maître d'œuvre pourra être lancée dans les semaines à venir et que les travaux débiteront au meilleur des cas au début de l'année 2018.

Il laisse la parole aux membres du Conseil Municipal.

Une élue de la commission SAP indique que ce choix ne constitue pas une solution idéale puisque l'absence de self sur le site actuel offre peut-être moins de garantie en termes d'acoustique.

A la question posée sur l'acoustique du projet, il est bien confirmé que les deux solutions permettent d'atteindre les objectifs en termes de ratio d'enfants aux mètres carré. Le dimensionnement du projet a été calculé sur des prévisions hautes en termes d'effectifs.

La commission SAP a retenu cette option sous réserve que le terrain d'entraînement soit maintenu.

Suite à cet exposé et aux réactions du Conseil Municipal, M. le Maire propose de bien vouloir approuver le scénario proposé par la commission et validé par le bureau.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE l'extension du restaurant scolaire sur site dans le cadre de la réhabilitation de ce dernier.**

2017.008 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX

M. le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

Affaires foncières :

PROJET D'IMPLANTATION DE LOGEMENTS SOCIAUX A L'ALLEUD

M. le Maire rappelle qu'une réflexion globale sur les affaires foncières a débuté il y a plusieurs mois avec la présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en Conseil Municipal en octobre dernier, la réflexion en commission Cadre de Vie, Développement et Urbanisme des zones à urbaniser, les orientations de la commission Services A la Population sur les besoins en logement.

Dans le prolongement de ces réflexions, le comité de direction a identifié la parcelle communale située au carrefour de la route de la Levée et de l'avenue Antoine DOUSSARD comme étant susceptible d'être cédée à un bailleur pour y réaliser des logements sociaux.

M. le Maire indique que lors de la dernière opération avec un bailleur social, deux d'entre eux avaient été reçus et qu'il avait été décidé de poursuivre le partenariat avec Maine et Loire Habitat. M. le Maire précise que dans le cas présent, le contact a été pris directement avec ce dernier.

Un rendez-vous sur site a eu lieu le 8 janvier dernier pour évoquer l'intérêt du bailleur social sur cette parcelle et sur les parcelles avoisinantes appartenant à la SNCF.

Le conseil d'administration de Maine et Loire Habitat a donné son accord pour la réalisation de logements sociaux à la fin du mois de janvier et une pré-étude de faisabilité a été reçue au courant du mois de février.

M. le Maire présente le projet qui constitue le pendant des logements sociaux déjà présents à l'ouest de la rue Antoine DOUSSARD. Maine et Loire Habitat projette la création de 5 logements de type 3

sur des parcelles de 240 à 370 m² pourvus d'un garage et d'une place de stationnement extérieur. Une discussion sera à initier avec le bailleur social sur la typologie

Il indique que le dossier reviendra devant le Conseil Municipal pour la validation du projet et des modalités de cession.

Il précise que la maison de garde barrière appartenant à la SNCF n'a pas retenu l'attention de Maine et Loire Habitat.

Services A la Population :

Bilan de Noël ensemble

Mme GAUDIN, adjointe à la cohésion sociale, indique que la commission Services A la Population (SAP) a dressé le bilan de « Noël ensemble » après avoir rencontré les associations de parents d'élèves. Elle en livre les principaux enseignements. Un bilan financier a été dressé avec les APE avec un bénéfice de 2 700.00 €. Les représentants restaient mitigés sur la participation des parents d'élèves. Le bilan réalisé par les élus et les services reste très positif avec la participation de personnes extérieures aux écoles, une très bonne fréquentation sur cette manifestation, une bonne implication des services et des associations culturelles. La commission SAP réfléchira à la reconduite de cette manifestation.

Cadre de Vie, développement et Urbanisme :

Avenue de la gare

M. BREVET, adjoint à l'aménagement, indique au Conseil Municipal que le planning de l'opération de réhabilitation de l'avenue et de la place de la Gare s'est décalé d'un mois suite à une première consultation déclarée sans suite consécutivement à un problème technique. Une nouvelle consultation pour les travaux a été relancée dans la foulée et l'ouverture des plis est prévue lundi prochain.

Liaisons douces

M. FAGAT, adjoint au Patrimoine, présente ce soir les réflexions de la commission Cadre de Vie, Développement et Urbanisme sur le projet de liaison douce qui fait suite au point effectué en Conseil Municipal en janvier dernier.

Comme convenu, la commission a remis à plat le projet en prenant la liberté de repartir de zéro.

Elle a commencé par identifier les différents équipements et services situés sur la commune dont la plupart sont regroupés sur des polarités bien définies. Il précise que ces services sont tous regroupés au cœur du centre-bourg

Ensuite, les élus ont travaillé sur les différents quartiers ou îlots de maisons de la commune.

Puis les élus ont identifié les flux reliant les quartiers aux équipements conformément aux objectifs fixés sur ce projet de permettre l'accès aux équipements par des voies sécurisées pour les piétons et les vélos. Cette réflexion a permis de mettre en avant les itinéraires prépondérants qui se trouvent dans le cœur de village et qui relie les 4 à 5 pôles principaux.

Une fois les flux identifiés, des itinéraires ont été repérés pour rejoindre les différents équipements. Le parti pris par la commission a été d'éviter la route départementale 111 dont l'usage est réservé aux voitures pour utiliser des itinéraires plus sécurisés au sud et au nord de cet axe. Les élus ont mis en avant les quelques sections de l'itinéraire qui restaient à acquérir et les points de croisement notamment entre les liaisons douces et la route départementale 111 qui seraient à sécuriser. Le point noir déjà identifié reste le bourg ancien où la cohabitation des différents modes de déplacement n'est actuellement pas possible. La commission proposerait de partir sur des itinéraires prioritaires pour les déplacements doux et d'autres pour les véhicules motorisés.

M. FAGAT indique que ce n'est qu'une orientation qui pourra être confrontée à d'autres scénarii à l'avenir.

Les différents types de revêtements et la présence d'éclairage public ont également été recensés sur le plan.

Cette réflexion présentée en bureau cette semaine et ce soir en conseil municipal représente les réflexions préalables des élus sur ce dossier. M. FAGAT précise qu'il est nécessaire dorénavant de confier

ce dossier et ces réflexions à un bureau d'étude pour l'établissement d'un schéma de déplacement doux mais également un schéma de déplacement des véhicules motorisés et l'élaboration d'un programme de l'opération. En effet, une fois le tracé retenu, la partie opérationnelle sera à aborder en y intégrant les normes de sécurité, les choix d'aménagements, l'enveloppe financière du projet et l'organisation des travaux.

Une consultation pour retenir un maître d'œuvre devrait être lancée dans les semaines qui viennent.

Sport, Evènementiel, Culture :

Jardins en balade

Mme ROUSSEAU, conseillère déléguée à la communication, rappelle au Conseil Municipal qu'elle avait présenté au cours du dernier trimestre 2016 les éléments adressés à la Mission Val de Loire pour la candidature de la commune à la saison culturelle autour des jardins. Elle informe le Conseil Municipal que le projet de la commune a été accepté et rend compte de la réunion qui s'est tenue cette semaine avec les différents acteurs concernés pour monter cette manifestation. Elle présente la trame du déroulement des « jardins en balade » qui se tiendront à La Possonnière du 15 au 17 septembre prochain lors des journées du Patrimoine. Ce temps fort sera composé de visites et de portes ouvertes avec des animations sur une douzaine de sites exceptionnellement ouverts au public dévoilant jardins d'ornement, potagers, ruchers, entreprises... Ce week-end permettra d'aller à la rencontre de l'entreprise BARRAULT qui ouvrira ses portes, d'un maraîcher en permaculture, d'une association d'apiculture, de jardins privés. A ces points de visites viendra se greffer une programmation culturelle portée par les associations de la commune autour du cinéma, du théâtre et de la musique. Un lien sera également effectué avec l'ALAÉ autour des cadres de l'exposition notamment et éventuellement de la médiathèque.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2017.009 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – SUIVI DES ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Maire laisse la parole aux délégués des organismes extérieurs pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLA) :

M. le Maire indique que le Conseil Communautaire lors de la séance du 9 février dernier à procéder aux désignations des membres du Conseil Municipal dans les différentes commissions.

Pour rappel, M. le Maire reprend ces désignations :

Commissions	Membres
Finances	Bénédicte GAUDIN Cédric VARY
Culture et communication	Jacques GENEVOIS Jean-Luc MAHÉ
Développement économique	Emmanuelle ROUSSEAU Alain FAGAT
Développement touristique	Pascal MARGOT Isabelle GAUBERT
Aménagement de l'espace, dont numérique	Jacques GENEVOIS Alain FAGAT
Habitat et terrains d'accueil des gens du voyage	Bruno ANDRÉ Alain FAGAT
Déchets	Béatrice MECHIN Ginette ALBERT

Environnement (PCAET et GEMAPI)	Alain FAGAT Ginette ALBERT
Action sociale	Béatrice MECHIN Pauline MAGALHAES
Petite enfance, enfance et jeunesse	Bénédicte GAUDIN Cédric VARY
Sport	Anne LAHAY Bruno ANDRÉ
Assainissement	Jean-Charles BREVET Pierre ROUSSEAU
Voirie et Espaces verts	Jean-Charles BREVET Pierre ROUSSEAU

Il précise également que Jean-Charles BREVET et Pascal MARGOT représenteront la CCLLA respectivement auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Maine et Loire et de l'Office du Tourisme.

Il indique que les premières commissions se sont tenues les semaines dernières ; elles seront programmées le mercredi et jeudi.

Concernant la protection des inondations, il informe le Conseil Municipal de la signature d'une convention de la CCLLA avec la communauté d'agglomération des Mauges pour réaliser en commun l'étude sur les dangers des digues de Loire portée auparavant par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Levées. Cette convention précise bien que l'ensemble des cofinancements existants seront bien sollicités.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Loire Béconnais :

M. BREVET, délégué au SIAEP, indique que le budget a bien été voté le 15 février dernier.

Il informe le Conseil Municipal d'une mesure concernant directement la population de la commune qui porte sur le prix de vente du mètre cube. Le prix de vente adopté pour les usagers de la commune de La Possonnière a été fixé à 1.25 € HT. Il précise que le tarif de vente pour les usagers des communes desservies par l'usine de production du SIAEP est de 1.15 € HT. Il indique que le SIAEP peut distinguer les tarifs de vente de l'eau en fonction de l'origine de la production, ce qui est le cas pour certaines communes du syndicat, dont La Possonnière, desservies par Angers Loire Métropole ou le syndicat d'Ancenis. Il rappelle que le syndicat a bien procédé à une augmentation de ses tarifs.

En revanche, il tient à préciser à l'attention de la population que le transfert de la compétence au SIAEP a bien engendré une baisse du prix de l'eau pour les usagers de 0.30 € par m³, soit une baisse de 13 % de la facture d'eau.

M. BREVET indique que le budget s'élève respectivement à 2 et 4 000 000.00 € en fonctionnement et en investissement avec un excédent viré en investissement d'1 000 000.00 €.

Le montant des travaux s'élèvent à 1 800 000.00 € en 2017 dont une opération sur l'avenue de la Gare estimée à 60 000.00 €. Le reste des investissements est concentré sur la sectorisation et la sécurisation des réseaux notamment entre le SIAEP et Angers Loire Métropole.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE de ces informations.**

2017.010– FINANCES –BUDGET EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION 2016

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

2017.011 – FINANCES – BUDGET EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence eau potable a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Loire Béconnais à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il rappelle qu'il n'y a pas de budget eau potable au niveau de la commune cette année mais qu'il convient d'arrêter les comptes de 2016 pour clôturer ce budget et transférer l'actif et le passif au SIAEP Loire Béconnais.

M. le Maire présente les résultats du compte administratif analysés le 6 février en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion.

M. le Maire présente le compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....	22 313.00 €
Dépenses.....	24 945.13 €
Résultat de l'exercice 2016	- 2 632.13 €
Report du résultat de l'exercice 2015	27 071.74 €
Résultat cumulé 2016.....	24 439.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....	18 841.00 €
Dépenses.....	15 617.95 €
Résultat de l'exercice 2016	3 223.05 €
Report du résultat de l'exercice 2015	13 892.37 €
Résultat cumulé 2016.....	17 115.42 €

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

Madame GAUDIN, première adjointe, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** ce document budgétaire.

2017.012 – FINANCES – : BUDGET EAU POTABLE : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016 sont conformes, à savoir :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 24 439.61 €.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 17 115.42 €.

Compte-tenu du transfert de la compétence au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Loire Béconnais à compter du 1^{er} janvier 2017, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de transférer les excédents sur le budget communal afin qu'il puisse être reversés par la suite au SIAEP Loire Béconnais.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE ces résultats.**
- **APPROUVE le transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal de la commune.**

2017.013 – FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEURS ET ANNULATION DE CREANCES

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas reçu cette année de liste de la part du trésor public concernant les admissions en non valeurs.

En revanche, elle informe le Conseil Municipal qu'il est également nécessaire d'annuler une dette suite à une décision du tribunal ayant statué sur le surendettement d'un débiteur de la commune.

Exercice	Référence	Restant à recouvrer
2015	T 1853	6.70 €

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur l'annulation de créance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de statuer sur l'extinction de la créance présentée ci –dessus pour un montant de 6.70 €.**

2017.014 – FINANCES – BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET 2

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, indique qu'il est nécessaire d'adopter un certain nombre de décisions modificatives aux budgets de la commune, décisions visées en commission finances pour prendre en compte la clôture du budget eau potable et le rapatriement sur le budget général des excédents.

En accord avec le trésor public, Mme GAUDIN propose également une seconde décision modificative pour transférer les dépenses d'investissement du SIEMML auparavant prises en charge en fonctionnement en investissement.

FONCTIONNEMENT		
Recettes		
002	Excédent d'exploitation reporté	41 560.00 €
Total recettes		41 560.00 €
Dépenses		
678	Autres charges exceptionnelles	41 560.00 €
Total dépenses		41 560.00 €
INVESTISSEMENT		
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 53 200.00 €
Total recettes		53 200.00 €

Dépenses		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
65548	Autres contributions	- 53 200.00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	+ 53 200.00 €
Total dépenses		0.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal telles qu'elles viennent de lui être présentées.**

2017.015 – CADRE DE VIE – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SATEA

M. BREVET, adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le Département en 2012 pour la surveillance de la station d'épuration. Cette convention, d'une durée initiale de 4 ans, arrive à échéance.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et le décret du 26 décembre 2007 ont modifié les conditions d'attribution de l'assistance technique du département, dans le domaine de l'assainissement collectif (SATEA), devenue une compétence obligatoire du département pour les collectivités éligibles.

Cette convention a pour but d'assister techniquement les collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département soutient les communes qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

M. BREVET présente le projet de convention transmis par les services du département.

Cette convention prévoit deux visites d'assistance et une visite d'assistance à l'autosurveillance sur le lieu de la station d'épuration en accord avec le programme prévisionnel d'intervention pour l'année 2017.

Le tarif retenu est de 0,60 € par habitant pour la participation de La Possonnière, tarif qui n'a pas évolué depuis 2009.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention, et ce pour une durée de 4 ans ou jusqu'au transfert de la compétence à l'intercommunalité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTTE les modalités de la convention.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.**

2017.016 – INTERCOMMUNALITE – SICALA – DECISION DU COMITE SYNDICAL SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE

M. FAGAT, délégué au SYNDICAT, rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour la sortie du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

Il informe le Conseil Municipal que le SICALA avait mis ce point à l'ordre du jour du comité syndical du 10 janvier dernier qui n'a pu avoir lieu faute de quorum suffisant.

Le comité syndical s'est donc réuni le 17 janvier en présence de 7 membres sur 47 communes.

M. FAGAT indique que la principale raison invoquée par le président pour refuser le retrait de la commune de La Possonnière était de ne pas solliciter les communes membres pour qu'elles se prononcent sur ce retrait.

Compte-tenu des conditions d'examen de la demande initiale et des motifs invoqué, M. FAGAT propose de reformuler une demande pour que les communes adhérentes puissent se prononcer sur le sujet.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir solliciter de nouveau le SICALA pour demander le retrait de la commune de La Possonnière.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE de nouveau le SICALA pour demander le retrait de la commune de La Possonnière su syndicat.**

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Demande de subventions :

M. le Maire indique qu'il a effectué un certain nombre de demandes de subvention au cours du mois de février :

- Au titre de la Dotation aux Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de :
 - o 158 200.00 € dans le cadre du réaménagement de l'avenue et de la place de la gare.
 - o 29 750.00 € dans le cadre de l'implantation d'un city-stade.
- Au titre de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de :
 - o 105 000.00 € dans le cadre du réaménagement de l'avenue et de la place de la gare.
- Au titre de la répartition du produit des amendes de police pour un montant de :
 - o 24 000.00 € dans le cadre du réaménagement de l'avenue et de la place de la gare.
- Au titre d'une subvention d'équipement auprès de la CCLLA pour un montant de :
 - o 50 000.00 € dans le cadre de la réfection de chaussée et des trottoirs du réaménagement de l'avenue et de la place de la gare.
- Au titre de l'aménagement des accès de la gare pour un montant de :
 - o 78 000.00 € dans le cadre du réaménagement de l'avenue et de la place de la gare.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Un bien non bâti aux Guigniers.
- Un bien bâti au 2 rue des Vaureêtres.
- Un bien bâti au 2 rue des Genêts.
- Un bien bâti au 9 rue Victor Hugo.

Tour de table :

- M. Jacques GENEVOIS : rappelle les week-ends électoraux les 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin, ainsi que la commémoration des Anciens d'Algérie le 19 mars. Il précise que le Moulin de la Roche a retrouvé ses ailes. Concernant la SA ITS, les résultats des études sont transmis aux services préfectoraux avant une réunion publique à venir.
- Mme Bénédicte GAUDIN : indique la tenue d'un atelier senior demain matin sur la mobilité et le logement.
- M. Cédric VARY : informe des portes ouvertes des écoles publiques le 11 mars prochain.

- Mme Emmanuelle ROUSSEAU : donne l'agenda culturel avec la semaine du cinéma européen et la prochaine réunion du projet histoire le 23 mars.
- Mme Béatrice MECHIN : rappelle le repas des sages le 11 mars prochain avec la participation des jeunes au repas et un lancement du projet jeunes.
- M. Alain FAGAT : annonce que le premier atelier sur le développement durable s'est tenu cette semaine avec une réunion de travail à venir ; la restitution avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et les commerçants est prévue mardi sur le volet commercial de l'étude.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h45

Date du prochain Conseil Municipal : 7 avril 2017 à 20h30.